

5c. Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

La date des élections. — A propos de l'enquête.

Renverra-t-on les élections à huitaine ou à quinzaine ? La question est aussi intéressante pour les candidats et pour le corps électoral, que l'identité de l'« X » dénoncé par M^r Maurice Bernard.

Nul n'avait songé à la discuter la semaine dernière. Elle vient d'être posée par des journaux qui défendent plutôt les intérêts conservateurs.

Les arguments qu'ils fournissent en faveur du renvoi sont spécieux. Un ajournement, disent-ils, permettrait de voter le budget, de boucler la réforme fiscale, de liquider l'affaire Rochette. Ce beau zèle est étonnant. Les deux Assemblées ne peuvent, en huit ou quinze jours, se mettre d'accord sur le budget et sur la réforme fiscale. Quant à l'affaire Rochette, s'il y a des coupables, qu'on les punisse, mais il faut en finir et tout de suite.

Au fond les conservateurs de toute espèce ne visent qu'à faire durer le scandale. S'il ne ressortait rien de l'enquête, comme il est possible, ils crieraient à l'étouffement. S'ils pouvaient s'emparer du moindre incident, ils en feraient une arme de guerre. Leur espoir n'est pas de voir aboutir le budget — ils s'en soucient fort peu, — mais de faire tomber, au profit de leurs idées et de leurs rancunes, un Cabinet qui les gêne.

Le meilleur moyen de s'appracher à la confusion est de consulter les électeurs le plus tôt possible. Ils nous aideront peut-être à voir clair. La date a été fixée : le pays ne comprendrait pas, qu'après l'avoir convoqué, on ajournât son vote. Que l'effort attende encore d'une Chambre toute frémissante de passions surchauffées et d'intrigues exaspérées ? Le renvoi des élections nous vaudrait seulement quelques journées tumultueuses et lamentables de plus.

Aussi le Gouvernement a-t-il nettement déclaré que la date précédemment fixée au 26 avril serait maintenue.

Nous avons besoin du grandsouffle du large. Que la France parle ! Que la démocratie prononce !

Est-il beaucoup de personnes pour lire jusqu'au bout les dépositions de la Commission d'enquête ? J'en doute, c'est là un travail compliqué et rebutant. Il est telle discussion, comme celle qui a porté sur certaines dates, dont on ne saisit pas en vérité l'intérêt, mais néanmoins, de temps à autre, du témoignage de tel ou tel, ressort une phrase qui fait penser.

« Si je reste dans la politique, je ne resterai plus dans les affaires », a dit M. Caillaux. Et il ajoutait que d'autres avant lui et à côté de lui, auraient opéré la même association en eux-mêmes de l'homme politique et du financier.

C'est là une triste réalité. Elle n'est pas spéciale à la France. Des débats récents nous ont prouvé qu'elle existait en Angleterre, en Allemagne, en Hongrie, en Belgique, en Italie, comme chez nous. Si l'enquête actuelle aboutissait à ce résultat de dégager les hommes politiques des Conseils d'administration des grandes affaires d'argent, elle n'aurait pas été stérile.

M. Caillaux a encore eu un mot juste, lorsqu'il a rappelé que les initiateurs de réformes démocratiques s'exposaient à toutes les attaques.

Il ne s'agit pas ici de discuter ce qu'il y a de fondé ou non dans les critiques dirigées contre l'ancien ministre des finances, mais nous savons par expérience avec quel acharnement, avec quelle absence de scrupules, la réaction poursuit tous ceux qui touchent aux privilèges consacrés.

Comment oublier les calomnies qui ont été déversées dans le passé sur les meilleurs républicains, alors qu'ils créaient l'École laïque, ou qu'ils refoulaient les assauts des partis déchus.

Du reste, si nous voulons nous abstraire de nos polémiques françaises, les conservateurs anglais ne vont-ils pas jusqu'à fomenter l'indiscipline dans l'armée pour renverser le Cabinet libéral Asquith ?

Oui, les débats de cette Commission d'enquête suggèrent bien des réflexions sur les dessous de la République.

A L'ÉTRANGER

A cause du « Home Rule »

La presse conservatrice a beau s'évertuer à faire croire que l'« affaire irlandaise » se terminera en tragédie, c'est une simple comédie qui se joue. L'agitation, il faut l'avouer, a été assez vive, ces jours derniers, mais elle s'est strictement limitée aux milieux politiques ; le public, l'homme de la rue, comme on dit ici, ne s'est pas départi un seul instant de son indifférence. Le Gouvernement a, depuis le début de l'« affaire », considéré d'un œil placide l'organisation de la résistance dans la province d'Ulster ; il a laissé se former l'armée des « convenants », que l'on prétend comprendre 110.000 volontaires, décidés à s'opposer par la force à l'application de la loi du « Home Rule », quand elle sera devenue définitive, et il a laissé se constituer une sorte de gouvernement provisoire ; il a permis à Sir Edward Carson de jouer au roi-let, et quand il s'est enfin décidé à prendre les mesures les plus élémentaires pour maintenir l'ordre et le respect de la loi dans l'Ulster, les conservateurs de crier à la provocation !

La suite d'une conférence entre les autorités judiciaires, le secrétaire d'Etat d'Irlande, les ministres de la Guerre et de la Marine, des mouvements de troupes ont été opérés, des régiments ont été changés, les garnisons ont été augmentées dans l'Ulster. Aussitôt les adversaires du « Home Rule » de proclamer que le Gouvernement avait l'intention de mettre l'Ulster à feu et à sang ! Depuis longtemps, les conservateurs travaillaient l'armée ou plutôt le corps d'officiers ; car, si l'armée est composée d'éléments démocratiques, le corps d'officiers au contraire constitue en quelque sorte une secte à part, la fine fleur de la réaction.

Après bien des allées et venues, après des explications fournies, après l'engagement pris par les autorités militaires de ne pas les charger de réprimer la rébellion si elle éclatait dans l'Ulster, ces officiers ont bien voulu consentir à reprendre leurs démissions !

Et tout est rentré dans l'ordre.

LE FURETEUR.

LES MAUVAIS BUREAUX

Sans doute il y a bureaux et bureaux. Quand ils ne font point de mal, il est assez rare qu'ils fassent du bien. Mais quand ils ne font pas de bien, il est des plus fréquents qu'ils fassent du mal, et alors c'est une rage opiniâtre, un déchainement de tous les instants, un duel féroce engagé avec qui-conque n'a pour toute armure que son innocence et ses bonnes intentions ! Voici la grande affaire : une entreprise prospère honnêtement, se signale par des services rendus chaque jour au public, au pays, elle reçoit l'approbation de tous, du plus humble des citoyens jusqu'à ceux qui détiennent le pouvoir public, et jusqu'au chef de l'Etat !

Attendez ! Il va falloir que les bureaux y trouvent matière à satisfaire un vice impérieux ; c'est comme un besoin de cocaïne ou d'opium ; coûte que coûte il faut découvrir le moyen de frapper cette prospérité, de briser ces services, d'anéantir cette œuvre. Alors, la besogne faite, les bureaux, ces arrières-boutiques des ministères, s'empressent avec volupté de l'odeur de ruine et de désespoir qui s'échappe des institutions vaincues et des âmes découragées. Appelons cela : sadisme administratif, et souffrez que nous en parlions encore.

C'est en 1903 que le regretté Félix Raison, alors chef du service de la Mutualité au Musée social, fonda l'Union Mutuelle pour l'assurance en cas de décès. Quel était son programme ? Je le rappelle pour ceux qui l'auraient oublié. Raison entendait faire une œuvre de prévoyance populaire et pour ce, instituer conformément aux articles premier et vingt-huitième de la loi de 1898, un organisme approuvé assurant un capital maximum de 3.000 fr. au décès.

De plus, et ce n'était pas là la moindre nouveauté de l'entreprise, le fondateur, abandonnant le système contestable des sociétés dites de franc au décès et celui des allocations incertaines que n'ont point préparés des versements spéciaux, le fondateur, dis-je, confiait aux actuaires le soin de dresser les barèmes de l'Union et d'assurer ainsi une solidarité mathématique à tous contrats passés. Bref, la Compagnie d'Assurance, avec en plus, les bénéfices résultant d'une loi spéciale, de la modicité des frais de gestion, de l'absence d'actionnaires, etc. Les encouragements vinrent de tous côtés et l'approbation légale fut donnée sans difficulté, en 1903.

Raison était un grand travailleur, un convaincu, et sous sa présidence énergique, l'œuvre grandit magnifiquement. En 1909, il fut ravi par une mort prématurée, à l'affection de ses collègues, et M. Félix de Pachère lui succéda. Le nouveau président se montra digne de son prédécesseur et mena la Société à son plus haut point de prospérité, prospérité dont j'ai pu suivre le développement pas à pas, et pour ainsi dire à chaque séance du conseil, en ma qualité de président d'honneur.

En 1913, l'Union jugea à propos de modifier certains articles de ses statuts, sans plus de difficulté que dix ans auparavant, le Ministre du Travail donna pleine approbation à ces modifications, et l'on se remit au travail. Entre temps, M. Pachère avait été fait chevalier de la Légion d'honneur et l'on vit là non seulement le témoignage d'estime que le gouvernement donnait à un homme de bien, mais encore l'hommage de respect et de reconnaissance qu'il rendait aux milliers de prévoyants dont l'Union se compose.

Tout cela était trop beau. Les Bureaux veillaient, embusqués. Ils avaient fini, après d'autres besognes, par flairer la proie succulente.

Mais, comment les Bureaux iraient-ils perpétuer leur mauvais coup ? Vous allez le voir. J'imagine que l'Esprit malin a profité du départ des anciens hôtes de l'archevêché pour pénétrer dans la maison de ses ennemis « héréditaires » ; c'est une manière de revanche. Mais voilà qu'il se trouve, si j'ose dire, nez à nez avec de nouveaux possesseurs, indifférents sans doute à sa personne connue. On va donc faire bon ménage.

L'Esprit malin cherche pour s'y installer, le coin de la maison où l'inscription des murs sera comme l'expression d'une vertu, lui révélera quelque préoccupation de bonté supérieure. Et voilà qu'il a lu : *Direction de la Mutualité* ! Son choix est fait. Sitôt l'Esprit s'incarne. Mais en qui ? Hélas ! je cesse d'accuser, je vais plaindre. Je vais plaindre l'homme, le bureaucrate subalterne, en qui l'Esprit du mal vient de souffler. Je le vois sous la lampe, parmi les papiers. Fièvreusement, il épluche les textes de lois, il ratiocine sur des syllabes, il compare les statuts, il cherche la contradiction des textes, il subodore l'erreur possible du législateur, la pensée confuse, mal exprimée, il triomphe d'une différence, il s'irrite des succès proclamés : il faut en finir.

Et voilà comment l'ennemi, aux aguets depuis des années dans les bureaux de la Direction, ne cesse de manifester son existence aux sociétés, par les trasseries, les vexations les plus mesquines et les plus odieuses ! Les mutualistes seraient des coquins avérés ou de probables escrocs, qu'on n'agirait pas ainsi envers eux ! Au surplus, hier, l'occasion s'offrait unique. L'ancien Directeur était parti et le nouveau, le très sympathique M. Durand, à peine arrivé. Le temps de cet espèce d'interrègne a suffi à la perpétration du mauvais coup.

Et j'en reviens à l'Union Mutuelle. Quoi ! de pauvres gens s'assemblent, s'assurent entre eux contre la mort selon la pratique mutualiste, et avec des garanties certaines, indubitables ? Quoi ! voilà une œuvre de bonne foi et de sécurité ! Voilà des milliers de catastrophes évitées, de deuils adoucis, de courages revivifiés ! C'en est trop.

C'en est trop : et l'on s'avise tout à coup que l'Union Mutuelle ne fonctionne pas dans la forme d'une Caisse dite « autonome », prévue par l'article 27 de la loi et d'ailleurs privée, suivant l'interprétation administrative, du bénéfice du 4 1/2. Mais la rédaction plutôt lâche de l'article (pourront constituer des Caisses et non devront) retire toute autorité indiscutable à la thèse des bureaux. Même un arrêt récent du conseil d'Etat visant les Sociétés et non des Unions pourrait servir d'argument à *contrariis*, et c'est pourquoi les 150 sociétés qui composent l'Union, c'est pourquoi les 15.000 membres qui composent ces sociétés ne sont pas disposés à se laisser retirer le droit de contracter leurs assurances à l'Union Mutuelle. Surtout ils n'admettent pas que, par une chicanerie administrative, pour une mauvaise querelle de mots, l'administration qui n'a ni conscience propre, ni responsabilité, prétende anéantir un effort et une œuvre qui sont l'honneur même du pays. Et par là même, ils entendent en outre sauvegarder l'avenir.

Léopold MABILLEAU
Président des Fédérations,
Nationale et Intern. de la Mutualité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 mars (matin)

PRÉSIDENCE DE M. AUGAGNEUR
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre adopte quelques chapitres réservés du budget de la guerre, puis elle aborde la discussion générale du projet autorisant les ministres de la guerre et de la marine à engager les dépenses non renouvelables en vue de pourvoir aux besoins de la défense nationale et déterminer les règles financières applicables aux dites dépenses.

M. Dubois observe que l'ensemble des dépenses est reporté sur 7 années, mais que la plus grande partie incombe aux exercices 1913 et 1914. Il dit que les camps d'instruction devraient être établis de plus longtemps.

M. Noulens dit qu'il a besoin de la totalité des crédits pour acheter les terrains.

MM. Denys Cochin, Manoury demandent qu'on essaye les poudres à la nitroglycérine.

M. Gauthier, ministre de la marine, dit qu'il demandera les crédits pour faire les expériences, soit 1 million et demi.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DRON
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre vote divers projets de chemins de fer locaux et reprend la discussion du projet relatif aux crédits militaires.

M. Engerand dit les inconvénients qu'imposent les champs de tir à l'agriculture.

M. Noulens déclare qu'il faut absolument un champ de tir dans le voisinage de chaque garnison.

M. Thomas combat le projet de crédits militaires.

Après des observations de MM. Tissier, Benazet, Thalamas, aux

quels répond M. Noulens, la discussion générale est close.

Les titres 1 et 2 du projet sont votés et par 394 voix contre 95 l'ensemble du projet est adopté. Et la séance est levée.

Séance du 27 mars

Dans sa séance du matin, la Chambre a discuté les titres 1 et 2 du projet d'impôt sur le revenu, adoptés par le Sénat.

MM. Maître, Dumesnil, Berry, Lefas, Renault, Sibille, Bedouce, prennent part à la discussion générale, puis l'ensemble de la loi est voté.

Dans sa séance de l'après-midi, la Chambre discute l'interpellation sur la situation de l'aéronautique militaire.

M. Girod dit que cette situation est attristante.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 26 mars 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi tendant à assurer la fréquentation des écoles et la défense de l'école laïque.

M. Debière déclare qu'il votera la loi, bien que les pénalités prévues ne soient pas assez sévères. M. de Lamarzelle se déclare adversaire du gouvernement des curés, mais il ne veut pas que l'Etat prétende courber la foi sous son autorité.

Il dit que la République est en train de s'enliser dans un cloaque de boue, d'or et de sang.

M. Viviani proteste hautement contre les paroles de l'orateur. Dans la République, tout se passe au grand jour, c'est une République d'honnêtes gens que n'atteignent pas les injures méprisables d'un sectaire haineux.

La suite de la discussion est renvoyée à lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 27 mars

Le Sénat vote le projet de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales, puis il reprend la discussion du projet relatif à la défense laïque.

M. Delahaye combat le projet que soutient M. Empereur.

Par 243 voix contre 39, le Sénat vote le passage à la discussion des articles.

Et la séance est levée.

LA CHANSON

Si vous êtes Jolies !

(air trop connu pour être noté.)

Si vous êtes jolies, anges bruns, anges blonds, Si vos bras sont doudus, vos seins fermes et ronds, Vos hanches rebondies, C'est que vous les massez tous les jours savamment, Et que vous prenez des Pastilles d'Orient, Et des Grains d'Arménie !

Si vous êtes jolies, anges bruns, anges blonds, Si vos épais cheveux alourdissent vos fronts, Et vos nuques chéries, C'est l'effet des chichis, du Henné, du Colifour, Des Postiches enfin, ces Régénérateurs Des laldes Calvities !

Si vous êtes jolies, anges bruns, anges blonds, Si votre haleine est fraîche, et si vous sentez Bon, Convencé, je vous prie, Que c'est grâce aux parfums annoncés tous les mois, Dans votre « Femina » et que lancent les rois De la Parfumerie !

Si vous êtes jolies, anges bruns, anges blonds, C'est que vous employez cette Crème Simonds, Et l'onguent de Hongrie, Si vos teints sont si frais, vos estomacs dispos, C'est grâce au Purgatif Unidy-Janos, Gloire des Pharmacies !

Si vous êtes jolies, anges bruns, anges blonds, Si vous avez du chic de la tête aux talons, Vous le devez, mes mies, Aux robes, aux manteaux du fameux Couturier, Aux fourrures et dessous venant des Trois-Quartiers, En soie et Broderies !

Vous êtes si jolies, anges bruns, anges blonds, Que malgré les Onguents, les fards et les poisons, Et votre mielverrie, Vous êtes des joujoux, des bilboëts de pris, Fragiles et très chers, Article de Paris, Que tout le Monde envie !

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

Le vote du Budget et le dégrèvement de la terre

Le groupe des républicains de gauche, réunis sous la présidence de M. d'Iriart d'Etchepare, a pris la résolution suivante :

« Le groupe estime qu'il est de toute nécessité d'assurer le vote définitif de budget de 1914 avant la fin de la législature. Il estime aussi qu'il est indispensable de réaliser dans le même temps le dégrèvement de la terre, en votant, par un projet de loi spécial, les titres 1 et 2, votés par le Sénat. Et il prend acte de la volonté manifestée à ce sujet par le gouvernement. »

On rectifiera la loi des cadres

La Commission sénatoriale de l'armée, a continué l'examen de la loi relative à la constitution des cadres et effectifs des différentes armes. Elle a entendu M. Noulens, accompagné du général Chevallier, directeur du contrôle.

La Commission a appelé l'attention du ministre sur un certain nombre de questions insuffisamment réglées dans le projet et visant notamment les tableaux de l'artillerie et la création d'escadrons du train des équipages.

Le ministre a promis d'examiner ces diverses dispositions qui pourraient faire l'objet de rectification, étant donné l'urgence d'adopter le texte de la Chambre.

La Commission a approuvé ensuite le rapport de M. Gervais, puis elle s'est entretenue avec M. Noulens, du programme des dépenses de 1.440 millions. Elle a insisté sur l'utilité qu'il y aurait pour le Sénat à examiner le projet avant la clôture de la législature.

La mort de Mistral

Ainsi qu'enous l'annoncions dans notre numéro de jeudi, Mistral, le grand poète provençal, est mort dans sa propriété de Maillane.

Mistral, né à Maillane (Bouches-du-Rhône), le 8 septembre 1830, fit de bonnes études à Nyons et à Avignon, puis étudia le droit à la faculté d'Aix, où il passa l'examen de licence. Il retourna dans son pays natal, où il se consacra à la poésie provençale.

Mistral contribua à l'organisation des Congrès d'Arles et d'Aix, qui marquèrent le début de la renaissance provençale. En 1854, il fut un des sept poètes qui prirent part à la réunion du château de Fontsegugue, non loin d'Avignon, et c'est lui qui proposa le nom de « Félibres » pour les écrivains groupés autour de lui.

En 1859, il publia à Avignon son célèbre poème « Miréio » (Mireille) ; en 1868, pour les fêtes de Saint-Rémy, il composa le « Chant de la Coupe ».

Les autres œuvres du poète sont : « Calendau », poème en douze chants (1867), les « Isclo d'or » (1875) ; « Nerto » (1884) ; la « Reino Jano », tragédie provençale (1890) ; le « Poème du Rhône » (1890) ; et surtout le « Trésor du Félibrige », dictionnaire provençal-français. Mistral a créé à Arles, en 1898, le Muzem Arlaton (Musée arlésien) où sont conservés les vieux meubles, les vieux bijoux, toutes les reliques du passé provençal.

La nouvelle de la mort de Mistral a provoqué une vive émotion dans le monde entier. Maillane est en deuil.

De tous côtés arrivent des autos et des voitures, et c'est une longue théorie de personnes accourues à la funeste nouvelle, qui pénétrèrent dans le salon de la modeste maison de l'auteur de « Mireille », où, plongée dans la douleur, Mme Mistral se recroquevillait.

Le poète, ayant au cou la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, a été transporté dans le vestibule, sur une chaise-longue qu'entourèrent des jacinthes et des myrtes.

Aux pieds du chantre — qui semblait immortel — des « Isclos d'or » et de la « Reine Jeanne », est posé son grand chapeau fébréen.

Derrière le lit se dresse le buste de Lamartine, la tête surmontée d'une couronne de lauriers.

Serein et calme, le visage du poète est tel qu'il semble que Mistral dort, tandis que la Provence tout entière va pleurer la fin de celui qui sut la chanter si poétiquement sur sa magnifique lyre.

Dès qu'il a eu connaissance de la mort de Mistral, le président de la République a adressé à Mme Frédéric Mistral, à Maillane, le télégramme suivant :

« Je suis informé du malheur, si inattendu pour moi, qui met en deuil la poésie et qui attristera toutes les âmes françaises.

« Nous vous prions, Mme Poincaré et moi, d'agréer nos plus profondes sympathies. »

Les condoléances affluent de tous les points du monde. L'Académie Française a adressé un télégramme de sympathie à Mme Mistral.

Les obsèques du grand poète ont été célébrées vendredi à Maillane au milieu d'une foule immense.

Sur la place du petit village, le cercueil fut exposé et des discours furent prononcés par M. Valère-Bernard, capoulié, Jacquier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, le maire de Maillane, Roux, de Croisset, Granaud, et plusieurs félibres.

La cérémonie a pris fin à midi.

La Commission d'enquête

Séance du 26 mars

M. Lescové, procureur de la République à Paris, donne des renseignements sur les opérations financières de Rochette, et il croit que M. Bernard n'a fait sa demande de renvoi de l'affaire Rochette qu'à l'instigation du Gouvernement.

M. Mayer, directeur de l'Agence Fournier » est interrogé sur diverses opérations faites par Rochette. M. Mayer déclare que l'Agence Fournier » a toujours été opposée aux affaires de Rochette.

M. Hébrard, directeur du Temps, est introduit. M. Jaurès le prie de dire quels sont les renseignements possédés par son journal qui lui ont permis, sous le titre de « Secret de Polichinelle » d'affirmer « qu'un homme appartenant à une bande dorée ait pu intervenir auprès du Gouvernement. »

M. Hébrard répond qu'il n'a aucune indication précise : dans les articles du Temps, « il n'y a eu que des déductions et des raisonnements. »

Quant aux démarches que M. Hébrard aurait faites auprès de M. Caillaux relativement à l'affaire de la Grande Chartreuse, sa démarche est d'ordre privé et en faveur d'un ami, l'industriel Monnier, qui serait victime de la magistrature.

M. Rosemberg donne divers renseignements sur les affaires Rochette.

M. Bienvenu-Martin, garde des sceaux, dit qu'à la Chancellerie on n'a rien trouvé concernant le fameux rapport du procureur Fabre. Pour lui, il n'a connu le document que lorsque M. Barthou l'a lu à la Chambre. Mais dit-il, il avait demandé ce document à M. Fabre qui le lui a refusé.

M. Barthou reconnaît avoir fait des démarches pour obtenir le renvoi de l'affaire de la Chartreuse — affaire Monnier — mais il n'a pas abouti.

MM. Fabre et Briand sont confrontés. M. Fabre persiste à affirmer que c'est le 22 mars qu'il a reçu l'ordre de M. Monis de faire prononcer le renvoi de l'affaire Rochette.

M. Briand dit que la mise en liberté provisoire de Rochette a été prononcée malgré l'avis de la Chancellerie et du parquet; mais il affirme que c'est malgré lui, garde des sceaux, à ce moment-là.

M. Monis déclare que le 21 mars 1912, il a demandé à M. Briand des explications sur l'attitude de M. Fabre. Mais M. Briand fut très évasif dans sa réponse. M. Monis affirme n'avoir jamais connu le document Fabre.

Séance du 27 mars

M. Jaurès donne lecture d'une lettre de Rochette. Dans cette lettre, Rochette présente sa défense et déclare qu'il est une victime. Il affirme être l'X dont parlait l'avocat M. Bernard.

Il délie celui-ci du secret professionnel : mais M. Bernard déclare que Rochette n'a aucun droit, et qu'il ne parlera pas.

M^e Caillaux chez le juge

Mme Caillaux entendue jeudi par le juge d'instruction, a dit qu'après la publication de la lettre « ton Jo », son mari reçut la visite d'une personne qui lui apprit que Calmette avait d'autres lettres intimes.

Mme Caillaux a été confrontée avec les deux garçons du Figaro, Nicet et Sirac. Il y a désaccord entre l'inculpée et ces deux témoins.

On sait que Mme Caillaux a déclaré que ce qui avait ajouté encore à son exaspération, ce fut d'entendre

Calmette dire à haute voix : « Faites entrer Mme Caillaux. » Les deux témoins affirmèrent que le nom de Mme Caillaux n'a été prononcé que dans le bureau de M. Calmette et n'a pu être perçu par l'inculpée.

Les affaires Rochette

Dans leurs dépositions devant la commission d'enquête, l'avocat général Scherdlin et le substitut Regnault ont indiqué que de nouvelles instructions étaient actuellement ouvertes contre quatorze Sociétés fondées ou patronnées, soit par Rochette, soit par son groupe. En effet, des plaintes ont été déposées au parquet dans le courant de l'année dernière au nom de trente-huit plaignants par M^{rs} Louis Schemoll, avocat à la cour, qui avait déjà plaidé pour les parties civiles dans la première affaire.

M. le Procureur de la République a commis M. Bourgairel, juge d'instruction, pour instruire sur ces plaintes, et ce magistrat a confié l'examen de ces affaires à M. Yché, expert-comptable.

Petites Nouvelles

Selon la « Gazette nationale » de Berlin, le député bavarois Hobesch, a été arrêté pour escroqueries d'un héritage s'élevant à plusieurs millions.

Sept cas de méningite viennent de se déclarer au 139^e à Aurillac. Les pluies et neiges ne cessent de tomber depuis vingt jours et rendent l'état sanitaire très mauvais et particulièrement dangereux.

On annonce la mort de M. Urbain Sénac, ancien député de Castelsarrasin, conseiller général de Mirande, maire de Caumont, décédé à Montauban, des suites d'un accident d'automobile dont il fut victime le 16 février. Il était âgé de 75 ans.

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter les pourvois de la femme Boudot, condamnée à mort, le 13 février, par la cour d'assises de Seine-et-Oise, pour avoir fait assassiner son mari par son amant, Alfred Ricard, qui s'en tira pour sa part avec 20 ans de travaux forcés, et de l'ouvrier peintre François Prigent, 31 ans, condamné à mort, le 17 février, pour assassinat de son contremaître, assassinat suivi de vol.

Pour avoir brûlé du sucre, afin de purifier l'air, à la place que venaient de quitter des officiers allemands dans une brasserie de Colmar, le dessinateur Hansi a été condamné à trois mois de prison.

CAUSERIE

La lutte contre l'alcool

L'Alarme poursuit dans toute la France, avec un grand succès, sa vigoureuse campagne de meetings contre l'alcoolisme.

Dans tous les départements, les conférenciers rencontrent de nombreux auditeurs qui les acclament. Partout, ils exposent les faces du grave problème sanitaire, moral et social que crée la consommation importante de l'alcool en France. En même temps, ils préconisent les remèdes indispensables.

Des conférenciers, et même des conférencières, présentent, dans des tableaux saisissants, qui sont des preuves, les ravages que cause l'alcoolisme sur les buveurs et surtout sur leur descendance. 20 0/0 des cas d'aliénation mentale en sont la résultante. 40 0/0 au moins des enfants anormaux sont des hérédo-alcooliques. 60 0/0 des jeunes criminels sont des enfants d'alcooliques.

Toutes ces choses dites et prouvées ne peuvent manquer de provoquer un mouvement de révolte contre l'envahissement du poison. Le pressant appel fait à toutes les femmes pour délivrer la France de ce véritable fléau qui met en péril son existence même, ne peut manquer d'être entendu.

Ce qui est demandé par le comité de l'Alarme, comme par tous ceux qui ont le désir de voir cesser l'affreux mal, c'est : la limitation des débits de boissons, l'interdiction de la vente de l'absinthe, la suppression du privilège des bouilleurs de cru et la création d'asiles pour le relèvement des buveurs.

On pourrait y ajouter l'application rigoureuse des lois de répression contre l'ivresse et des dispositions dont le vote s'impose au Parlement s'il veut enrayer l'alcoolisme.

La campagne faite à l'heure actuelle a pour but de démontrer combien il est nécessaire de n'envoyer à la Chambre, aux élections prochaines, que des députés bien décidés à faire aboutir ces indispensables réformes.

Est-il besoin d'exposer à nouveau le tableau, cent fois fait déjà, des différentes formes que prend l'alcoolisme ? Si, dans les régions vinicoles, on trouve des alcooliques dont les troubles sont causés par le vin pris en quantité excessive, et dont l'action

nocive est augmentée par le sulfatage, le plâtrage et tous les traitements auxquels sont soumis les raisins et les vins, on en rencontre un plus grand nombre dans la région parisienne que dans les grands centres vinicoles. On doit attribuer ce fait aux manipulations auxquelles le vin est soumis par les marchands. Mais, partout, c'est l'alcool qui fait le plus de victimes.

L'alcool est dit « naturel », ou « industriel », le premier tiré des fruits, le second des betteraves ou du grain. Il titre de 30 à 60 degrés. Aromatisé, l'alcool est vendu en liqueurs trop souvent considérées par les consommateurs comme inoffensives. Cependant, on a vu des femmes s'alcooliser presque exclusivement avec des liqueurs. Quant aux apéritifs, ils sont bien certainement ce qu'il y a de plus dangereux, car, à l'action néfaste de l'alcool vient s'ajouter une intoxication violente, produite par les essences qu'ils contiennent. L'absinthe contient de grandes quantités d'essences, 3 gr. à 3 gr. 50 par litre, dont la nocivité s'ajoute à celle de l'alcool. 65 degrés par litre. Aussi les personnes qui boivent régulièrement des apéritifs présentent-elles fréquemment des caractères particuliers d'intoxication.

D'autres qui boivent du vin pendant les repas, prennent un petit verre après. C'est ainsi qu'ils s'alcoolisent, car il n'est pas nécessaire de se mettre en état d'ivresse pour être alcoolique.

Ceci plûtôt pour les villes. Car les paysans sont envahis d'une autre façon par l'alcool. Si les apéritifs ne les ont pas encore complètement gagnés, ils ont, en revanche, leur eau-de-vie qu'ils boivent sans modération. Peu à peu elle les décime, les amoindrit et fait, des races fortes et belles de notre France, des dégénérés, des malades, des inutiles, des criminels...

D'un bout à l'autre de notre pays, l'alcool nous empoisonne. Il n'est que temps de réagir. L'heure est passée des tergiversations. Ce sont des mesures énergiques et rapides qu'il faut prendre; sinon, bientôt peut-être, il ne serait plus temps.

Si les apôtres qui ont assumé la charge de semer partout la bonne parole, qui veulent repousser le mal social qui nous ronge, parviennent à envoyer au Palais-Bourbon des hommes bien résolus à le combattre, sans se préoccuper des intérêts particuliers, ils auront bien mérité de leur pays et tous les bons Français qui les accompagnent de leurs vœux, leur garderont une infinie reconnaissance.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

A la veille des élections

A la veille des élections législatives, un nouveau parti est né : c'est le parti catholique; et son chef, c'est l'archevêque de Bourges.

Les « libéraux » étaient trop timides, trop timorés : ils admettaient bien le retour à la puissance de l'Eglise, mais pour gagner quelques voix, dans les élections, ils n'hésitaient pas à voter parfoi une loi qui sentait, un peu, la laïque.

M. de Lamarzelle lui-même n'a-t-il pas déclaré jeudi au Sénat qu'il n'était pas partisan du Gouvernement des curés ?

C'est ce que ne veut pas le nouveau parti catholique. Son programme que nous avons déjà fait connaître, « veut avant tout défendre et revendiquer les droits de Dieu et de l'Eglise. »

C'est bien dit : mais où comment, et surtout, où finissent ces droits ?

Ceci est difficile à établir ; avec une telle formule on peut exiger la soumission de tous les pouvoirs, l'abdication de toute volonté devant les pouvoirs, la volonté du parti catholique.

Ce sont les principes du Syllabus que le nouveau parti voudrait faire consacrer par les électeurs de France : l'Eglise maîtresse, souveraine dans tous les conseils du Gouvernement. Ainsi seulement serait faite la régénération du pays !

L'archevêque de Bordeaux adresse, lui aussi, comme son collègue de Bourges, un appel en faveur du nouveau parti.

Mais, lui, ce sont les femmes qui l'occupent le plus : c'est à elles qu'il recommande de se lancer dans la bagarre électorale en les invitant à pousser leurs maris à voter pour les « bons » candidats.

Les « Bons » candidats seront ceux qui admettront tout ce que l'Eglise voudra et rien de plus, car rejeter un article du programme du nouveau parti, c'est s'exclure du parti.

Et il y a un article du programme qui montre bien le seul but des catholiques.

Les relations diplomatiques entre la France et le Vatican, sans doute, les catholiques désirent

qu'elles soient rétablies, par déférence au moins pour leur chef suprême ; la liberté du culte catholique, les catholiques savent bien qu'ils l'ont ; de la liberté de l'enseignement chrétien, les catholiques en profitent à leur aise.

Tout cela n'est pas grand chose. Mais le principal article de leur programme, sur lequel ils ne transigeront certainement jamais, c'est : « le droit pour l'Eglise de posséder ! »

Voilà le fond, le but du parti nouveau : dominer, régner par l'argent, redevenir les maîtres des immenses propriétés, des territoires entiers que l'Eglise occupait jadis, car les catholiques savent que l'argent est le levier puissant pour commander.

Nous souhaitons bonne chance aux candidats du nouveau parti, mais ils n'en voudront pas aux républicains de les combattre énergiquement et de les faire échouer partout où ils se présenteront et sous quelle étiquette qu'ils se présentent.

Car il ne faut pas se dissimuler que les candidats de l'Eglise militante, des archevêques de Bourges ou de Bordeaux aillent carrément à la bataille, avec le programme tel qu'il a été défini par les directeurs du nouveau parti.

« La politique doit passer au second plan, à la religion de prendre le premier » lit-on dans le programme catholique.

Mais, comme toujours, ses candidats s'affublent d'un masque, pour se présenter devant l'électeur. Aux républicains de les démasquer et de ne voter que pour les candidats qui feront une déclaration contraire à celle des évêques batailleurs.

LOUIS BONNET.

Votes de nos députés

Sur l'ensemble du projet de loi autorisant les ministres de la guerre et de la marine à engager des dépenses non renouvelables, en vue de pourvoir aux besoins de la défense nationale, nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 411 voix contre 95.

Pour les Planteurs de Tabac

M. Cocula, le dévoué sénateur du Lot, a reçu de M. le directeur général des manufactures de l'Etat, la lettre suivante :

Paris, le 24 mars 1914.

Monsieur le sénateur,

Comme suite à la démarche que vous avez faite auprès de M. le Ministre des Finances pour appeler son attention sur la situation des planteurs de tabac, j'ai l'honneur de vous rappeler ci-dessous les avantages concédés récemment aux cultivateurs de tabacs corsés dans le Lot. Ces avantages ont trait :

1^o — A la composition des commissions d'expertise : Les tabacs sont actuellement classés par une commission formée de deux fonctionnaires, de deux experts choisis parmi les planteurs et élus par les planteurs eux-mêmes et enfin d'un tiers expert, également planteur, dont la désignation est confiée au Président du tribunal de l'arrondissement.

Cette réglementation a été fixée par la loi du 30 juillet 1913 après entente entre le groupe parlementaire et les représentants des planteurs.

2^o — Au tarif des prix d'achat.

a) Suppression de la dernière classe de non marchands.

b) Extension à toutes les qualités marchandes de la prime de 10 fr. par 0/0 kgs dont l'application avait, jusqu'en 1912, constamment été réservée aux tabacs de 1^{re} qualité.

c) Création en faveur des classes de feuilles non marchandes d'une majoration de 5 fr. par 0/0 kgs.

D'autre part, les planteurs du Lot sont appelés à bénéficier d'une majoration de 30 fr. par 0/0 kgs pour les feuilles susceptibles d'être utilisées comme robes de rôles.

Enfin, le remaniement du tarif a fait, en 1912, l'objet d'une étude complète, basée sur les prix auxquels sont payés sur le marché libre les tabacs exotiques susceptibles du même emploi que les espèces indigènes similaires et sur l'application d'une prime de protection uniforme à la culture française.

A la suite des propositions qui lui ont été soumises, le Ministre a fixé de nouvelles échelles de prix dont la culture a déjà bénéficié au cours des dernières livraisons et qui, en partant d'un classement normal, font ressortir à 35 fr. par 0/0 kgs la prime de protection accordée aux tabacs indigènes par rapport à la valeur marchande réelle de ces produits. Cette prime constitue un avantage considérable. Son application à l'ensemble de la culture indigène, entraîne pour le Trésor une dépense annuelle de 8.400.000 fr. pour moins de 50.000 planteurs et environ 15.000 hectares cultivés. Il ressort ainsi en moyenne à 170 fr. par planteur et à 560 fr. par hectare cultivé.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur général,
RICAUD.

Mairie de Cahors

Service du recrutement

AVIS TRÈS IMPORTANT

En conformité des instructions ministérielles, le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'inviter les réservistes et territoriaux de l'infanterie appartenant aux classes 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1899, 1898, 1897, 1896 et ceux de l'artillerie appartenant aux classes 1910, 1909, 1908, 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894 et 1893 et rattachés au bureau de recrutement de Cahors, à se présenter à la Mairie de Cahors, munis de leur livret individuel, les 1^{er}, 4 et 5 avril prochain à 9 heures du matin, pour y donner, à un gendarme, récépissé d'un document important.

Où sont-elles ?

Oui, où sont-elles ces statues qui se trouvaient il y a quelques mois dans le Couvent des Capucins ?

Sesont-elles volées pour échapper aux « aux sectaires ? »

Se sont-elles offertes à des antiquaires généreux ou à des amateurs accueillants ?

Vraiment, c'est à douter de tout ! Elles étaient si bien, pourtant, dans le bon jardin du vieux couvent !

Et l'on cherche, et l'on ne trouve pas !

On ne veut pas trouver.

Vendredi soir, avant la séance du Conseil municipal, la question a été posée : « Attendez, attendez, nous cherchons et puis nous verrons. Pour l'instant, ça ne regarde pas le Conseil municipal, ça regarde la Préfecture. Attendez. »

Eh bien, attendons le retour des statues..... volages !

Mais qui les ramènera ?

L. B.

Médailles d'honneur

Aux termes d'un décret du ministre de l'intérieur, des médailles d'honneur ont été accordées à MM. Bladinières (Jean), Besse (Guillaume) et Cubaynes (Jean), receveurs d'octroi à Cahors.

Nos félicitations à ces 3 excellents agents communaux.

Recette ruraliste

Mme Louis Borredon, veuve Crayssac, est nommée receveuse ruraliste à St-Cyprien, en remplacement de son mari décédé.

Amicale des Officiers de Combattement et en Retraite du Département du Lot.

La 5^e Assemblée générale des officiers de réserve, de territoriale et en retraite de France et des Colonies, qui aura lieu les 5 et 6 avril prochain, à Paris, sera cette année plus brillante que jamais. 90 sociétés, formant un total de 48.000 officiers, ont donné leur adhésion et seront représentées par 140 délégués et 200 autres officiers qui se joindront à leurs camarades.

Le Président de la République a promis d'assister au banquet de clôture, accompagné du Ministre de la guerre et des représentants des divers autres Ministres.

Ces délégués de notre association à cet important Congrès sont MM. Rames, officier d'administration principal du génie et Cassan, lieutenant d'infanterie de réserve.

Parmi les nombreuses questions portées à l'ordre du jour, tous les efforts seront tentés pour solutionner au plus tôt les 3 plus importantes, savoir :

1^o Obtention du tarif réduit sur les chemins de fer ;

2^o Augmentation du nombre de croix ;

3^o Octroi de l'Honorariat.

Le Président,

Officier de la Légion d'honneur,

Signé : PANOUE.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

La campagne de tourisme en Quercy s'annonce comme devant être excellente. A chaque instant parviennent au Syndicat des demandes de renseignements en vue de voyages particuliers ou collectifs dans le Lot. Ces demandes sont beaucoup plus nombreuses que celles que le Comité recevait d'ordinaire à pareille époque. Les deux dernières annoncent les visites suivantes :

1^o Un groupe bordelais, voyageant par chemin de fer, rentrera, durant les vacances de Pâques, Cahors, les deux vallées du Lot, celle du Célé, Figeac et se dirigera ensuite vers Conques, Rodez et les gorges du Tarn.

2^o Un groupe angevin, viendra directement d'Anvers en Quercy le dimanche de Pâques et, pendant deux jours, excursionnera en automobiles dans la région Rocamadour-Padillac-Autoire-St-Céré-Carennac-Martel-Souillac.

Le Secrétaire général du Syndicat,
Eugène GRANGIÉ.

Mouvement de troupes

L'état-major et le 1^{er} groupe du 18^e régiment d'artillerie, sous le commandement de M. le chef d'escadron Triquère, se rendant au Camp de la Courtine pour y exécuter des tirs de guerre, passeront :

A Puy-l'Evêque, le 4 avril ; à Cazals, le 5 avril ; à Gourdon, les 6 et 7 avril et à Souillac, le 8 avril.

L'effectif comprendra 42 officiers, 24 sous-officiers, 158 hommes, 194 chevaux et 30 voitures.

L'état-major et le 2^e groupe du 18^e régiment d'artillerie, sous le commandement du colonel Paloque, se rendant également à la Courtine, passeront à Figeac le 6 avril.

L'effectif comprendra 11 officiers, 28 sous-officiers, 201 hommes 219 chevaux et 30 voitures.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 1914

Le conseil municipal s'est réuni vendredi soir à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Carlin, premier adjoint.

Etaient présents : MM. Carlin, Gayet, Dulac, Ressaiguier, Périé, Duranc, Teyssonnières, Caillaux, Fourtet, Arnaudet, Blanc, Davant, Bris, Tourriol, Bro, Duranc, Salanié, Paubert, Paulus, Mauriès, Baudel, Gélis, Desprats.

M. Dulac est désigné comme secrétaire.

Le conseil donne un avis favorable à plusieurs demandes de soutiens de famille.

Renvoyé à la commission des travaux publics des demandes de canalisation dans la rue des Boulevards.

Le conseil accepte l'offre de l'administration des P. T. T. d'installer des boîtes aux lettres dans les quartiers de la ville à la condition que la ville paie les frais d'installation. Adopté.

M. Caillaux demande qu'une boîte aux lettres, de dimension plus grande, soit placée devant la mairie.

Renvoyé à la commission des finances une demande de subvention pour élever une statue à la mémoire d'Henri Brisson.

Le conseil fixe à 30 francs la location du presbytère de Bégoues.

Avis favorable est donné à la demande de bourse formée par Mlle Jeanne Planacassagne pour l'école d'accouchement de Limoges.

Le conseil décide d'accepter les legs de 3.000 francs fait par M. Caviole et de 2.000 francs fait par Mme Caviole en faveur de l'hospice de Cahors.

M. Teyssonnières donne communication d'un rapport relatif à la réfection de l'aile gauche du Lycée Gambetta. Le montant des travaux s'élèvera à 100.000 francs. Approuvé.

M. Salanié dit que la ville devrait également s'intéresser à la réfection des écoles communales qui ont besoin de réparations on ne peut plus urgentes.

« On parle beaucoup, dit-il, en faveur des écoles publiques laïques, mais on ne fait rien pour elles. »

M. Périé donne communication de l'état des dépenses du dernier semestre 1913 pour l'Assistance médicale. Les dépenses s'élèvent à 6.265 fr. 45.

Au nom de la commission des finances il invite l'Administration municipale à faire ses efforts pour que ces dépenses soient moins élevées.

Les conclusions du rapport de M. Périé sont approuvées.

M. Duranc fait connaître que les héritiers Valette voudraient racheter la rente de 1000 francs qui tous les ans sert de dotation à 2 rosiers de Cahors.

Les conditions que les héritiers font à la ville, sont acceptées, à la condition toutefois que si un impôt sur la rente est imposé, les héritiers le paieront. Adopté.

M. Bris indique que des réparations à la halle aux grains sont nécessaires, le devis des réparations s'élèvera à 3.500 francs. Adopté.

M. Mauriès dit que des dégâts sont commis dans la halle par des individus qui tirent des coups de fusil pour tuer des pigeons.

M. le Maire promet qu'une surveillance sera exercée.

M. Fourtet propose l'achat de divers terrains pour l'alignement des rues. Adopté.

M. Desprats propose de voter une subvention de 125 francs, pour la section de la Rozière qui veut établir un travail à bœufs.

M. Blanc proteste, mais la proposition de M. Desprats est adoptée.

Une somme de 200 francs est votée pour l'aménagement d'un réservoir à Lacapelle.

M. Salanié donne communication du budget du bureau d'assistance. Adopté.

M. Paubert donne communication du traité relatif au chauffage des établissements communaux. Adopté.

M. Bro demande que la zone d'éclairage au gaz soit prolongée dans l'avenue de la Barre.

M. Dulac propose d'inviter la Compagnie du Gaz à prolonger la zone d'éclairage

Banquet de la classe 1896

Le banquet des camarades de la classe 1896, aura lieu le samedi soir 28 mars, à sept heures et demie, à l'hôtel de l'Europe, sous la présidence de M. de Monzie, député du Lot. On peut retirer les cartes chez : M. Salanié, rue de la Mairie. M. Garnal, pharmacien, Boulevard Gambetta.

Le secrétaire,
RESCOUSSÉ.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture se réunira mercredi, 1er avril à dix heures du matin, rue du Lycée, Cahors.

Ordre du jour :

- 1° : Lecture du procès-verbal ;
- 2° : Comptes de l'exercice 1913 et projet de budget 1914 ;
- 3° : Communication de M. Delbreil sur l'Union pour la défense de la terre ;
- 4° : Communications diverses.

Les membres de la Société sont invités à visiter une exposition d'instruments agricoles qui aura lieu le même jour, 24, rue du Lycée.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 30 mars au 4 avril 1914.

Répandage et cylindrage sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication n° 47c, de 0 k, 400 à 2 k, 196, avenue de la station de Montpezat.

Chemin de grande communication n° 26, de 27, à 27,500, vers Fontanes.

Chemin de grande communication n° 26, de 33,200 à 33,600, entre St-Paul-Labouffie et Capnié.

Chemin de grande communication n° 4, de 1,500 à 2,000, vers la Molayrette.

Chemin de grande communication n° 12, de 8,640 à 9,076, vers Castelnaud.

Chemin de grande communication n° 4, de 10,000 à 10,500, vers Latour.

Chemin de grande communication n° 19, de 75,600 à 75,900, vers Sabatié.

Cahors, le 27 mars 1914.

L'Ingénieur-Ordinaire,
LAGARDE.

Théâtre de Cahors

CINÉMA

Voici le programme du Grand Gala symphonique et cinématographique qui sera donné samedi 28 et dimanche 29 mars en matinée et en soirées.

1^{re} partie

Documentaire ; Dressage de crocodile. Drame : Du patinage à la Piazza. Comique : Zizi alpiniste.

Entr'acte

2^o partie

Actualités : Eclair-journal. Zigomard peau d'Anguille, en trois parties, d'après le célèbre roman de Léon Szozie.

Entr'acte

3^o partie

Les gaietés de l'escadron, comédie, d'après l'œuvre célèbre de Georges Courteline ; Le capitaine Hurlure, M. Duquesne, (du Théâtre de Vaudeville). Le Général, M. Roussel, (du Théâtre du Gymnase). L'Adjudant Flick, M. Gouget, (du Théâtre de la Porte-Saint-Martin). Comique : L'ami intime.

Bonsoir.

Pharmacie de service

Le Dimanche 29 mars, le service des Pharmacies sera assuré par la

Pharmacie ARTIGUE

Boulevard Gambetta

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 29 MARS 1914

Caran d'Ache Etchepare
Amour Discret Resch
Valse poudrée Popy
Le Châlet Adam

Air de Max, chanté avec accompagnement de musique militaire, par le soldat Laguens.

Mascarade Lacôme

a) Marche du Cortège.

b) Arlequin et Colombine.

c) Famille Polichinelle.

d) Les Mandolinistes.

e) Alla Polacca.

Allées Fénélon, de 14 h. 1/2 à 15 h. 1/2

Etat civil de la ville de Cahors

Du 21 au 28 mars 1914

NAISSANCES

Rossignol Léon-Jeanne, rue St-Namphaise, 4.

Delfau Andréa, Maternité.

Alayrac Jean, Place Thiers.

Barthes Jean-Pierre, à Cabessut.

Brajat Antoinette-Raymonde, Maternité.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Guiraudet Jean, jardinier, et Dellhes Marie-Anne, s. p.

DÉCÈS

Gibert Marie, veuve Lard, 07 ans, Hospice.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro plusieurs correspondances.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 30 mars au 5 avril 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 30 mars : Grézels, Laramière.

Mardi 31 : Lalbenque, Luzech.

Mercredi 1^{er} avril : Cahors, Puy-Févère.

Jeudi 2 : Frayssinet-le-Gélat.

Samedi 4 : Limogne, Touzac.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 30 mars : Biars.

Mercredi 1^{er} avril : Labathude (au village de Rouquayroux).

Vendredi 3 : Bagnac.

Samedi 4 : Bio, Cornac, Lombressec.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 30 mars : Floriac.

Mercredi 1^{er} avril : Vayrac.

Jeudi 2 : Payrac, Le Vigan.

Vendredi 3 : Milhac, Thégra.

Samedi 4 : Carennac, Souillac, Lavergne.

Arrondissement de Cahors

Gazals

M. de Monzie à Cazals. — Vendredi, à la foire de Cazals, M. de Monzie a rendu compte de son mandat.

La réunion s'est tenue à la mairie. La salle trop petite n'a pu contenir toute la foule.

Tous les maires du canton assistaient à cette réunion. Le député de Cahors a élogieusement exposé son programme. Il a parlé du dégrèvement de la terre et de l'impôt sur le revenu. Puis, parlant de la loi de trois ans, il a dit qu'elle avait été imposée par les événements et pour obliger la Russie à faire des efforts parallèles. Mais a-t-il dit, cette loi n'est pas un dogme et il espère que dans un meilleur avenir de concorde et de paix, la réduction du service militaire s'imposera.

M. de Monzie s'est déclaré nettement partisan des lois laïques.

De vifs bravos ont salué le discours de M. de Monzie.

Lalbenque

Translation du cimetière. — Les 10 Conseillers municipaux qui dimanche dernier, de gaité de cœur, certains sans la moindre réflexion, d'autres par parti-pris et un ou deux par rancune politique, ont voté contre le transfert du cimetière viennent de grever la commune d'une charge très lourde.

Il faut que les habitants sachent bien à qui incombe la responsabilité d'une décision aussi grave et de ses conséquences pour l'avenir.

La question était nettement posée par l'Administration et pour édifier le public nous publions la lettre du Préfet du Lot, que M. le Maire a lue en séance.

Cahors, le 27 février 1914.

« En m'informant que des éboulements relativement importants se sont produits au cimetière de Lalbenque et que des cercueils ont été mis à découvert, vous me demandez des instructions à cet égard.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il vous appartient de prendre d'urgence, les mesures nécessaires pour remédier à cet état de choses des plus regrettables.

« Je ne dois pas vous laisser ignorer que l'entretien et la clôture des lieux de sépulture constituent des dépenses obligatoires pour les communes et que dans le cas où le Conseil Municipal négligerait ou refuserait de voter les crédits voulus je me verrais dans l'obligation de les inscrire d'office au budget en supprimant les dépenses facultatives.

« Après avoir tranché cette question le Conseil Municipal devra examiner celle relative à la translation du cimetière qui s'impose à tous les points de vue.

« J'attire à ce sujet votre attention sur les justes réclamations qui surgissent et dont la presse s'est déjà fait l'écho.

« J'accepte en principe le choix du terrain appartenant à la famille Sol, situé à Péloziés, arrêté par l'Assemblée Communale dans sa séance du 13 novembre 1910, d'accord avec le rapporteur délégué du Conseil Départemental d'hygiène.

« Veuillez, je vous prie me transmettre, sans perte de temps, un dossier complet comprenant les pièces relatives à l'acquisition, à l'appropriation et aux ressources financières à affecter par la commune à cette translation.

« Je serai heureux de seconder la commune dans son effort financier en lui faisant attribuer une subvention aussi élevée que possible, sur les fonds des jeux.

« Je compte recevoir ce dernier dossier, le 1^{er} avril au plus tard.

« Dans le cas où l'Assemblée ne vous suivrait pas dans la voie je me verrai obligé de désaffaffecter le cimetière actuel et de procéder d'office, aux frais exclusifs de la commune, à l'installation d'un nouveau cimetière... »

Le vétérinaire n'a pas voulu accepter les offres de l'Administration. Ah! s'il avait été question d'augmenter l'indemnité affectée au vétérinaire chargé de l'inspection des viandes, les choses ne se seraient pas passées ainsi. On a vu, en effet, il y a quelques mois, malgré la majorité de l'Assemblée, le dernier fonctionnaire municipal se faire attribuer une grosse somme à la caisse du receveur.

Pour M. le vétérinaire, il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Quant à la commune, elle est bien assez riche, elle peut dépenser sans compter.

Ainsi sont compris les intérêts de la commune par les citoyens qui prétendent posséder toutes les vertus, même celles du désintéressement, du courage, du patriotisme... local !

N'est-ce pas, M. le vétérinaire, que vous aimez votre petite patrie de Lalbenque : et que pour elle vous vous dévouerez... Oui, tant que cela ne vous coûtera rien comme d'autres le firent en... 1870-1871 !!!

Nous reviendrons sur cette question...

Concots

Situations doubles et situations simples. — Mme Z. a eu aussi sa situation double du 31 décembre dernier.

Elle a fait deux versements dont le dernier remonte au 5 septembre 1913.

En février 1914 elle reçoit son premier bulletin de la situation au 31 décembre 1913.

Elle n'a pas son compte et en avise le Parquet.

Sans trop tarder, arrive un 2^e bulletin qui, pour la même date du 31 décembre 1913, augmente son capital, mais laisse encore un trou de 2 fr. 10.

Y aura-t-il un 3^e bulletin ?

La série de situations doubles n'est pas épuisée, mais nous allons l'interrompre, car cela devient rengaine. Et pour changer, passons à une situation qui reste simple celle-là. La voici :

Un de nos édiles a fait deux versements en espèces, l'employé de mairie ayant l'obligeance de se charger du nécessaire vis-à-vis des timbres et de la carte.

Le dernier de ces versements est du 27 janvier 1913, date anniversaire de la naissance de l'assuré.

En janvier 1914, notre conseiller municipal n'a aucune nouvelle de ses deux versements. A la veille d'effectuer son troisième (27 janvier), il tient cependant à être fixé. Il s'adresse à la Caisse des Dépôts et Consignations à Bordeaux. Presque simultanément il reçoit un bulletin de situation et une lettre signée du Directeur de la Caisse, Conseiller d'Etat, l'informant de façon concordante que ses versements au 31 décembre 1913 sont de 9 fr. 68. Comme il est loin de son compte, l'intéressé rédige une plainte en bonne et due forme et la fait parvenir à M. le Procureur de la République.

Cette fois il n'eût pas été banal de voir arriver un 2^e bulletin pour détruire l'affirmation personnelle de M. le Conseiller d'Etat, Directeur de la Caisse des Dépôts ; mais il n'y en a pas eu.

La situation reste donc simple.

Montlaurun

Conférence agricole. — M. Léon Dariès, ingénieur agricole, fera une conférence sur l'emploi des engrais et sur la formation des Syndicats de défense des propriétaires de chasselas, à la mairie, dimanche, 29 mars, à 14 h. 1/2.

Saint-Cyprien

Mutations. — Le percepteur sera à la mairie le 8 avril, à 6 h. 1/2 précises du matin, pour le travail des Mutations.

Les Contribuables qui ont des erreurs de mutation à faire redresser sont invités à se présenter avant la date ci-dessus, à la mairie, pour reconnaître les parcelles et donner tous renseignements nécessaires.

Les deux parties doivent être présentes et consentantes.

Arrondissement de Figeac

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Visites de M. BÉCAYS

Vendredi dernier 27 mars à 11 h. du matin notre vaillant député M. Bécays était à Marcihac accompagné de M. Loubet le sympathique sénateur de Figeac et M. Larnaudie le dévoué conseiller général du canton. M. Granot conseiller d'arrondissement s'était excusé pour raisons de santé.

Notre excellent maire M. Falguières auquel s'étaient joints le conseil municipal et de nombreux électeurs leur ont souhaité une cordiale bienvenue.

Au cours d'une réunion tenue à la mairie M. Bécays, dans un magnifique discours dont l'élégance de la forme ne le cédait en rien à l'accent de sincérité, qui l'animaient, a rendu compte de son mandat. Et ce furent de belles paroles républicaines que prononça notre député.

Tout à l'heure, il évoqua l'œuvre de cette législature, dont les réformes ont été peu nombreuses, par suite de cette néfaste R. P. et de la conduite des mal-élus, prisonniers de la réaction.

M. Bécays s'éleva avec énergie contre la politique d'équivoque et d'apaisement des ministères Briand et Barthou, rappela ses votes hostiles à ces derniers.

Il exposa en termes clairs et particulièrement précis la légitimité de l'impôt sur le revenu et sur la richesse pour parer aux dépenses militaires. Et à ce propos, il dit les raisons qui

l'avaient poussé à voter contre la loi de 3 ans.

L'orateur se déclare ensuite partisan de certains monopoles d'Etat qui seraient une source de revenus considérables pour le trésor public.

Il assure les planteurs de tabac, de son entier dévouement à leurs légitimes revendications et rappelle les circonstances dans lesquelles il a défendu ces derniers. Mais la partie du discours de M. Bécays qui fut véritablement haïe d'applaudissements ce furent ses déclarations relatives à la défense de l'école laïque.

Rappelant à ce sujet les votes qu'il a émis sur cette question, il craint que la loi de défense laïque votée ne soit qu'anodine.

Si les attaques contre l'école laïque qui doit être neutre, continuent à se produire, il faudra avoir recours à un dernier moyen : rendre l'enseignement, service public.

Dans une chaleureuse et vibrante péroraison M. Bécays proclame ne vouloir être qu'avec les républicains et assure ces derniers qu'il ne trahira pas la confiance qu'ils auront placée en lui. Le vaillant député est vivement félicité et applaudi.

Un jeune auditeur dont une naturelle modestie nous oblige à taire le nom propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

« Le groupe des nombreux militants républicains de Marcihac réunis le 1914.

Après avoir entendu le compte rendu du mandat de M. Bécays député.

Considérant que ce dernier est scrupuleusement resté fidèle au programme que les républicains lui ont confié en 1906 et 1910 ;

Considérant qu'en toutes circonstances, il a défendu les intérêts généraux et économiques de notre région, notamment les revendications légitimes des planteurs de tabac ;

Considérant que M. Bécays a bien servi la République et la démocratie, surtout dans son attitude dans la réforme fiscale, la loi de trois ans, la défense de l'école laïque, les questions sociales, ainsi que par son opposition aux ministères d'apaisement et d'équivoque et à la R. P.

Renouvellent à l'égard de M. Bécays l'expression de leur entière confiance ;

S'engageant à se grouper autour de lui pour faire triompher avec les principes démocratiques, la candidature d'un élu républicain dont le dévouement et la droiture, lui ont attiré la sympathie de tous les républicains, se séparent aux cris de :

Vive M. Bécays !
Vive la République ! »

Cet ordre du jour est adopté par acclamations et l'auteur en est vivement félicité.

On se rend ensuite à l'hôtel Marcezac où un déjeuner intime d'amis est servi.

La plus grande cordialité ne cessa de régner pendant le repas. Le menu fut exquis, le service parfait. Toutes nos félicitations à Mlle Marcezac dont l'éloge n'est plus à faire. Au dessert, M. Bru, président du Comité radical socialiste, adjoint au maire, lève son verre à la réélection de M. Bécays.

M. Falguières, maire, joint, dit-il, ses meilleurs vœux à ceux exprimés par son ami Bru et prêche à M. Bécays une réélection triomphale.

M. Larnaudie remercie en excellents termes les amis de Marcihac de leur accueil enthousiaste et boit aussi à la réélection de son ami M. Bécays.

Celui-ci se lève à son tour et adresse ses plus vifs remerciements à M. Falguières, au Conseil municipal de leur amable invitation et aux républicains de Marcihac de la réception magnifique qu'ils lui avaient préparée et M. Larnaudie d'avoir bien voulu en ce jour de fête être à ses côtés.

Nos dévoués représentants se rendent ensuite à St-Chels où les républicains de cette commune avaient su à leur tour leur ménager un sympathique accueil.

La fête est terminée. Et pendant que les autos de nos amis se dirigent à toute allure dans la direction de St-Chels, au pied de ce beau rocher à pic sur le Céle, des vivats, des acclamations retentissent encore ; car il y a aussi le regret de voir si vite terminée une manifestation que les Marcihacois, ardents et sincères démocrates, ont voulu et su faire brillante, enthousiaste.

Un jeune démocrate

A St-Sulpice

Vendredi dernier M. Bécays le sympathique député de Figeac est venu rendre visite aux électeurs de St-Sulpice. Il était accompagné de MM. Loubet sénateur et Larnaudie conseiller général.

M. Magné le dévoué maire de St-Sulpice entouré de conseil municipal et de beaucoup de républicains leur ont fait un excellent accueil.

Dans une réunion tenue à la mairie M. Bécays a exposé son attitude politique au parlement, ses votes contre la R. P., la loi de 3 ans et pour la défense laïque et l'impôt sur le revenu, il préconise les réformes qu'il voudrait voir aboutir.

Ces déclarations furent très applaudies. Nos représentants se rendent ensuite à Marcihac où les républicains leur menagèrent eux aussi un accueil particulièrement chaleureux.

Cahus

Voici la lettre que M. Angely, notaire à Cahus, a reçue de M. le Directeur de la C^{ie} d'Orléans.

Paris le 26 mars

Monsieur,

Par lettre du 7 février, vous avez bien voulu m'adresser une pétition

de divers habitants de Laval-de-Cère, tendant à l'installation d'un appareil d'annonce des trains au passage à niveau n° 395 de la ligne d'Aurillac à St-Denis-près-Martel, situé près de la station qui dessert cette localité.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Compagnie
NIGON.

Marcihac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Marcihac s'est réuni les dimanches 15 mars et 22 mars.

M. Falguières, maire présidé. Dix conseillers sont présents.

Deux demandes de concession d'éclairage électrique ont été présentées au Conseil municipal ; l'une par M. Landes, industriel à Bagnac (Lot) ; l'autre par M. Fabien Francoual, domicilié à St-Ouen (Seine), propriétaire du moulin à Marcihac sur le Céle. Les deux postulants avaient été convoqués pour assister à la séance et donner des explications aux conseillers municipaux. Seul, M. Francoual s'est présenté.

Le Conseil municipal après une même délibération a choisi ce dernier comme concessionnaire, ses prix d'éclairage étant plus avantageux que ceux de M. Landes.

Le Conseil donne un avis favorable sur une demande d'allocation journalière à un soutien indispensable de famille, ajourné de la classe 1913.

Sur la proposition de M. le Maire et à l'unanimité le Conseil vote l'augmentation de la sixième du traitement de M. Galey, percepteur-receveur municipal, pour services exceptionnels rendus aux retraités ouvriers.

Ainsi tout est bien qui finit bien et toutes nos félicitations au Conseil municipal.

M. le Maire est chargé de prendre les mesures nécessaires pour l'installation prochaine de l'isoloir en vue des élections législatives.

Administration des tabacs. — M. Lefèvre, commis de culture des tabacs à Marcihac est nommé au poste de Castelnaud (Lot). M. Personne, commis de culture à Cahors est nommé à Marcihac.

Nous ne laisserons pas partir M. Lefèvre sans lui exprimer tous les regrets que nous cause son départ sollicité par lui, pour des raisons de famille. Durant les treize années qu'il a passées parmi nous, chacun a pu apprécier les qualités de ce sympathique fonctionnaire, sincère républicain et les planteurs de Marcihac garderont de lui un excellent souvenir.

A son successeur, M. Personne qui nous arrive précédé d'excellentes sympathies nous souhaitons une cordiale bienvenue.

L. D.

Gamburat

Concession ministérielle. — Grâce à la bienveillante intervention de nos dévoués représentants au parlement, MM. Bécays député et Loubet, sénateur, notre école de garçons, vient de recevoir de M. le ministre de l'Instruction publique, un beau compendium métrique.

Qu'ils reçoivent nos sincères remerciements en attendant que nous puissions leur prouver, encore une fois, qu'ils possèdent toute notre confiance, en accordant le 26 avril la presque unanimité de nos suffrages à M. Bécays, notre sympathique député sortant.

Nécrologie. — Nous avons à déplorer deux décès en trois jours. Mme Veuve Maury Jean, née Roumegoux est décédée à 72 ans à Malegorse et Mlle Gibrat Marie, célibataire, est décédée au Pau de Gamburat à 75 ans.

Condolances attristées.

Paris le 27 mars 1914

La tendance du marché a été plutôt lourde et les affaires sont demeurées très calmes.

Notre 3^e est faible à 86,67, sur la mauvaise tenue du comptant.

Les fonds d'États étrangers sont irréguliers. L'Extérieure espagnole fait 89,62, l'Italien 96,30, le Turc 83,25 et le Serbe 81,22. Les emprunts russes s'inscrivent : le 3^e, 1891 à 75,05, le 1896 à 71,95, le 5^e, 1906 à 103,40, le 4 1/2 1909 à 96,60 et le Consolidé à 89,95.

Parmi les chemins français, l'Est cote 920 et le Nord 1694.

Dans le compartiment bancaire, le Comptoir d'Escompte est à 1044, le Crédit Foncier à 892, la Banque de Paris à 1640 et la Société Générale à 814.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 1655. L'assemblée générale annuelle de cet établissement, a eu lieu à Lyon, le 23 mars, sous la présidence de M. Emile Bethendou.

Le dividende a été fixé à 65 fr. par action, payables comme suit : 32,50 le 25 courant et 32,50 le 25 septembre prochain, moins les impôts.

</

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 26 Mars 1914

Table with 6 columns: ESPÈCES, ENTRÉES DIRECTES, RENOVI, PRIX PAR 1/2 KILOG. (1ère, 2ème, 3ème qualité). Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs et les veaux, assez facile sur les moutons et les porcs. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques 1914

Validité exceptionnelle des Billets Aller et Retour. A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables du jeudi 2 avril au dernier train du jeudi 23 avril, les billets aller et retour ordinaires dérivés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. N° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 23 avril.

Chemins de fer d'Orléans, du Midi, du Nord de l'Espagne, de Madrid-Saragosse-Alcánte, Adalous (ancien réseau et ligne de Bobadilla à Algésiras) et du Sud de l'Espagne.

Voyages en Espagne et au Maroc

Semaine Sainte — Foire de Séville. A l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (18 au 21 avril), ainsi que des nombreuses fêtes qui ont lieu au printemps en Espagne, la Compagnie d'Orléans délivrera du 28 mars au 15 mai au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau, des billets spéciaux de 1ère et 2ème classes, à prix très réduits, permettant d'atteindre Madrid, Cordoue, Séville, Cadix, Grenade, Malaga et Algésiras et comportant dix itinéraires différents.

Exemples: 1er Itinéraire: Paris à Madrid et retour: 1ère classe 180 fr., 2ème cl. 129 fr. 2e Itinéraire: Paris à Séville et retour: 1ère classe 250 fr., 2ème cl. 183 fr.

5e Itinéraire: Paris à Algésiras et retour: 1ère classe 286 fr., 2ème cl. 209 fr. 9e Itinéraire: Paris à Séville, Grenade, Moreda, Baeza, Madrid et retour: 1ère classe 276 fr., 2ème cl. 202.

Validité pour le retour jusqu'au 30 juin 1914, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ. Faculté d'arrêt: en France, à Bordeaux, Bayonne et Hendaye; en Espagne, à tous les points du parcours.

Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

Excursions en Andalousie, à Algésiras, Gibraltar et au Maroc

Du 28 mars au 25 mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursion à prix très réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs, pour Xérès, Cadix et Grenade et retour à Séville ou Cordoue ainsi que pour Gibraltar.

Services rapides quotidiens par trains rapides et trains de luxe, notamment: Sud-express quotidien entre Paris et Madrid; Andalousie-express quotidien entre Madrid et Séville en mars et avril; Maroc-express, service rapide bi-hebdomadaire pour Algésiras et Gibraltar. Traversée d'Algésiras à Tanger en 2 heures 1/2 environ.

Pèlerinage de Rocamadour

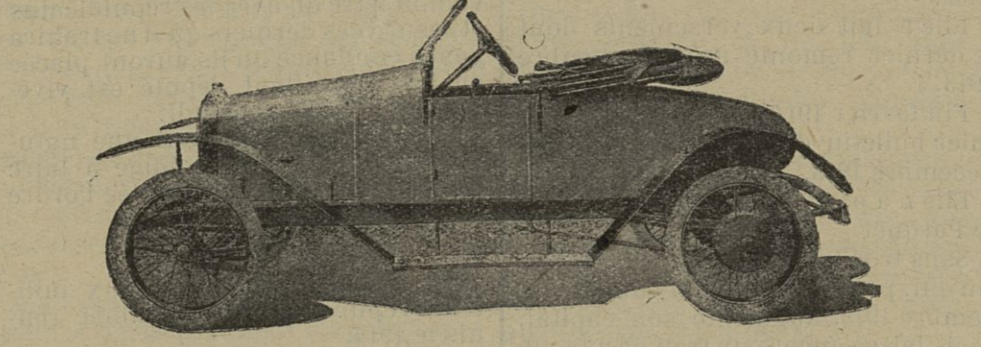
Billets d'aller et retour à prix réduits. A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes

classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1ère classe, de 35 0/0 en 2ème classe et de 30 0/0 en 3ème classe sur le double des prix des billets simples, au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus. Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

L. MAURY Chirurgien-Dentiste. Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France. DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA et des Ecoles Normales. 8, RUE FÉNELON, en face la Halle. Consultations de 9 à 6 heures. Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

LA VOITURETTE "CLÉMENT" est heureuse de se présenter à vous...

7 HP 4 Cylindres, construite par les Usines CLÉMENT-BAYARD, Levallois



PRIX avec Torpedo 2 places, Capote et Pare-Brise... 3.700 fr.

Un peu intimidée, comme toute jeune personne qui fait son entrée dans le monde, elle a le sentiment cependant d'être, non seulement parée de grâce, mais de posséder les qualités solides et sérieuses qui font d'une voiturette une compagne fidèle, agréable et utile. D'autres m'ont devancée dans le monde, je le sais, mais mon apparition a été précédée de tant de soins, tout ce qui m'a été destiné a été choisi avec un scrupule si méticuleux, travaillé ensuite sur des machines si savantes, que je suis, paraît-il, une jeune personne d'élite. Des hommes graves sont venus me voir de diverses parties du Monde alors que l'on me tenait encore loin de tous les yeux. Ils ont déclaré que j'avais devant moi une carrière brillante. Chez les hommes, ces choses-là se voient, paraît-il, dans les lignes de la main. Pour une voiturette, c'est beaucoup plus compliqué. Ils ont examiné des dessins, étudié le pedigree des aciers, ont parlé de résilience, de striction d'une tolérance à un centième de millième, puis, m'ont fait franchir des milliers de kilomètres, dans les pays les plus bizarres, où il n'y avait sûrement pas de budget pour l'entretien des routes. Enfin l'un d'eux a dit, en consultant un carnet: « Voyez, elle ne consume presque rien! » Un autre a ajouté: « Vraiment elle est aussi bonne que jolie? » J'ai été flattée, mais je n'ai pas rougi... car rougir chez une voiturette est l'indice d'une circulation d'eau défectueuse. Pour tous renseignements et essais S'ADRESSER A M. ARTIGALAS, MÉCANICIEN A CAHORS Seul concessionnaire pour le Lot.

Confiez tous vos achats Confiez la préparation de vos ordonnances A LA GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région LA MIEUX APPROVISIONNÉE LA MIEUX ORGANISÉE VEND LE MEILLEUR MARCHÉ LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION Directeur: Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1ère Classe

La PHOSPHODE GARNAL remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON DES Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires Toux opiniâtre, Furoncles etc. Prix du flacon: 3 fr. 50. — Le litre: 6 fr.

La Phosphode Garnal et le Corps Médical ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. « Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue « associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. « La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. « C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs. « Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. « Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. « Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. » Docteur ORTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'HIVER (1913-14)

Large railway schedule table with multiple columns for routes: De Paris à Toulouse par Cahors, De Toulouse à Paris par Cahors, De Cahors à Libos, De Libos à Cahors, De Cahors à Capdenac, De Capdenac à Cahors, De Sarlat à Gourdon, De Gourdon à Sarlat. Includes train numbers, departure/arrival times, and class prices.